

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES
DEPARTEMENT DES YVELINES
COMMUNE DE ROCHEFORT EN YVELINES



CONCLUSIONS MOTIVEES

RAPPORT DE L'ENQUETE

Du 30 septembre au 04 novembre 2016

**Projet de zonage de l'assainissement de la
Commune de ROCHEFORT EN YVELINES**

Table des matières

CONCLUSIONS MOTIVEES.....	3
1. Cohérence de l'action publique.....	3
2. Objectifs de l'enquête publique.....	3
3. Déroulement de l'enquête publique.....	4
4. La Commune.....	4
5. Le projet de zonage de l'assainissement.....	5
6. L'analyse environnementale.....	7
7. Le volet économique.....	7
8 .Les motivations qui m'ont conduit à formuler mon avis.....	7
9. Sur le fond mon avis est motivé par les points suivants :.....	8
10. Conclusion :	8
Avis.....	9
Annexe	12

CONCLUSIONS MOTIVEES

1. Cohérence de l'action publique.

Après avoir été désigné par Mr le Président du Tribunal Administratif de Versailles le 21 juillet 2016 comme commissaire enquêteur titulaire et M. Claude LAHITTE comme enquêteur suppléant, l'arrêté municipal n° ARCcom/ 2016-52 en date du 9 septembre 2016 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement de la Commune de Rochefort en Yvelines (78).

2. Objectifs de l'enquête publique

Le syndicat intercommunal d'assainissement de Rochefort-Longvilliers a décidé d'engager une étude diagnostique de son système d'assainissement (réseaux, station d'épuration, ouvrages, ...) afin d'établir une actualisation du schéma directeur d'assainissement et du zonage d'assainissement établi en 2007.

Cette opération s'inscrit dans une démarche plus large de respect des exigences de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et dans un souci constant d'améliorer la qualité de ses infrastructures et de préserver le milieu récepteur.

Cette étude a pour but d'actualiser le zonage d'assainissement à l'issue de l'enquête publique. Ce zonage sera établi de façon à obtenir une cohérence optimale entre le document d'urbanisme actuel (PLU) et les possibilités d'assainissement, le tout en adéquation avec le projet d'assainissement élaboré dans les premières phases de l'étude.

Le but est aussi en effet, d'identifier les installations dites points noirs qui pourraient bénéficier d'aide financières dans le cadre de la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ainsi, il permet de définir pour les eaux usées :

- Les zones d'assainissement collectif ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif.

De même il définit pour les eaux pluviales :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement;
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement, lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de lui nuire gravement.

3. Déroulement de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 septembre 2016 au 04 novembre 2016 (inclus) soit 36 jours aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Au cours de cette enquête j'ai tenu 3 permanences qui ont eu lieu aux dates suivantes.

- Vendredi 30 septembre de 15 h à 17 h
- Samedi 15 octobre de 9 h à 11 h 30
- Vendredi 4 novembre de 15 h à 17 h

L'enquête a mobilisé un nombre restreint de personnes puisque le registre ne contient que 05 observations.

Les règles légales de publicité ont été respectées. Le dossier de l'enquête était complet et offrait au public une bonne lisibilité avec l'adjonction de plans agrandis extraits du dossier à ma demande pour faciliter la localisation des administrés qui viendraient.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, il n'y a eu aucun incident.

4. La Commune.

La commune de Rochefort-en-Yvelines est située au Sud-Est du département des Yvelines, à 53 km au Sud-Ouest de Paris, à 11 km au Sud Est de Rambouillet, en bordure de l'autoroute A10 et à proximité du département de l'Essonne.



Elle couvre une superficie de près de 1 258 hectares dont une partie est occupée par la forêt de Rambouillet.

Elle est bordée par les communes suivantes :

- Bullion au Nord,
- Bonnelles au Nord-Est,
- Saint-Arnoult au Sud-Ouest,
- Clairefontaine à l'Ouest,
- Longvilliers au Sud.

5. Le projet de zonage de l'assainissement.

Le relief de la Commune, la localisation des habitations, présentent des contraintes techniques, environnementales et économiques importantes pour cette opération de mise en conformité de l'assainissement. Les cartes jointes pour la présentation de la Commune rendent plus explicites ces contraintes.

Le projet de zonage de l'assainissement a déterminé, en fonction de ces contraintes techniques, de considérations économiques et environnementales, des types de raccordements devant débouchés sur des travaux à réaliser, de mise en conformité concernant les eaux usées et les eaux pluviales.

Dans le cadre de son projet, la municipalité a cherché à inscrire son territoire dans le développement durable.

La commune dispose d'un **réseau d'assainissement unitaire** sur environ 3 km. Les réseaux sont principalement en diamètre 300 mm, avec la majeure partie du linéaire (76 %) en amiante ciment.

Le réseau d'assainissement séparatif (eaux usées strictes) est présent sur environ 4 km. Les réseaux sont exclusivement en diamètre 200 mm, avec la majeure partie du linéaire (68 %) en amiante ciment.

Le **réseau d'eaux pluviales communal** possède un linéaire d'environ 2,2 km de réseau principalement constitué de canalisations en PVC (70%) et en Béton. Il se caractérise principalement par des diamètres compris entre 200 à 1000 mm

La commune de Rochefort en Yvelines a délégué ses compétences dans la gestion de son assainissement de la façon suivante.

L'assainissement non collectif sur la commune de Rochefort-en-Yvelines est contrôlé par le **SPANC de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires** (anciennement CCPFY) qui rassemble 25 communes. Le contrôle des installations d'assainissement non collectif a récemment été confié à un prestataire extérieur (VEOLIA).

La compétence **assainissement collectif** est assurée par le **SIAEP de la Région d'ABLIS**.

Le réseau de collecte des eaux usées est de type mixte. Il est composé d'une partie en séparatif et une partie en unitaire. Le réseau se raccorde sur la station d'épuration intercommunale présente sur la commune voisine de Longvilliers.

L'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales confie aux communes la réalisation de leur zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents de planification et de réglementation urbaine (PLU, carte communale,...) qui intègrent à la fois l'urbanisation actuelle et future. Ceci doit également permettre de s'assurer de la mise en place des outils d'épuration les mieux adaptés à la configuration locale et au milieu naturel considéré important sur ce territoire communal.

Les différents points forts de ce dossier.

Une des problématiques des eaux pluviales en zone urbaine, est la gestion des pluies courantes (pluie d'occurrence hebdomadaire ou mensuelle) qui génèrent une pollution du milieu naturel.

L'infiltration/évaporation des eaux pluviales à la parcelle permet de retenir les premiers millimètres de pluie, sources de pollution potentielle, qui ne sont plus envoyés directement vers le milieu naturel.

Etant donnée la charge actuelle des réseaux d'eaux pluviales lors de fortes pluies, il est préconisé cette gestion alternative des eaux pluviales qui est nécessaire sur l'ensemble du Bourg de la commune, pour tout nouvel aménagement.

Les sources possibles de pollution sont par ailleurs diverses :

- le ruissellement naturel des eaux pluviales ;
- les pollutions d'origine domestique (rejets de station d'épuration, rejets directs d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales, rejets des dispositifs d'assainissement autonome non-conformes).

En harmonie avec les préoccupations du Maître d'Ouvrage, les solutions techniques proposées permettront de :

- garantir à la population la résolution des problèmes liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées ;
- sachant qu'il y a des points de captages sur la Commune, préserver les ressources souterraines en eau potable en veillant à leur protection contre les pollutions, et protéger la qualité des eaux de surface.

Des usagers se voient donc contraints, clairement identifiés dans le projet, d'intégrer le système d'assainissement collectif pour assurer ces protections.

Pour ce faire, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement a permis :

- d'établir un diagnostic des équipements actuels d'assainissement ;
- de déterminer l'aptitude des sols et de l'habitat à l'assainissement non collectif ;
- de prévoir les structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la ville.

Certes, il y a des obligations de mise en conformité pour le traitement des eaux usées, que ce soit dans le réseau collectif ou par les installations autonomes (SPANC), mais il y a une volonté exprimée par l'ensemble des personnes reçues, ou qui ont déposé des observations dans le registre, de se mettre en accord avec la réglementation.

6. L'analyse environnementale.

L'élaboration du projet de zonage a nécessité la réalisation d'une analyse environnementale. Cette dernière met en relief les contraintes, les données naturelles du site et les exprime clairement.

A la lecture du dossier, j'ai constaté que les enjeux environnementaux prégnants du territoire communal ont bien été identifiés dans ce projet, notamment la préservation des espaces naturels.

Il y a une démarche très pédagogique de la Collectivité pour inciter ses administrés à se mettre en conformité et des incitations financières possibles non négligeables.

7. Le volet économique.

Pour faciliter les mises en conformité, sur le réseau collectif ou dans le cadre du SPANC, la Collectivité doit prendre des dispositions et des mesures incitatives. Il y a une recherche des subventions pour abaisser un maximum les coûts.

Ainsi, les contrôles qui seront engagés par le SPANC de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires auront toute leur importance puisqu'ils devront évaluer les différents ouvrages constituant la filière afin d'établir une note globale selon le barème de l'Agence de l'Eau. Le but est en effet d'obtenir dans le cadre d'une approche globale des subventions dans le cadre de la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans le choix de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif, la collectivité s'engage à installer tous les équipements nécessaires, à les exploiter et à les financer, avec une répercussion sur la redevance de l'eau. Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sont susceptibles également de financer les travaux d'investissement.

Après l'examen des données économiques et techniques il apparaît clairement que le choix de la Commune peut être partagé dans la mesure où les contraintes techniques sont importantes et elle aborde toutes les configurations.

8 .Les motivations qui m'ont conduit à formuler mon avis.

Mon avis est, formulé et fondé, sur la rigueur de l'analyse et la méthodologie qui ont été le fil conducteur de cette étude et qui a conduit à l'élaboration de ce projet de zonage. Ce document soumis à l'enquête publique avec toutes les cartes et explications expose bien les enjeux économiques et environnementaux.

L'analyse du site, du relief et des contraintes environnementales sont très précis, et ils anticipent la complexité de la réalisation des travaux futurs des particuliers en fonction du zonage et des impératifs physiques et techniques.

Elle ne laisse aucune ambiguïté pour la lisibilité et la compréhension des contraintes

Pédagogiquement, je dirai que les choix imposés, qu'ils plaisent ou non sont bien argumentés techniquement et de façon factuelle. Le but est de raccorder de façon consensuelle dans un premier temps et plus « volontaire » ensuite un maximum d'usagers.

Le peu de public reçu lors de mes 3 permanences s'est senti très impliqué sans contester le bienfondé du zonage par lui-même.

9. Sur le fond mon avis est motivé par les points suivants :

- La pédagogie de la démarche est remarquable. Les objectifs de se mettre en conformité ne sont pas contestés ou contestables. Cette démarche apparait comme admise et semble appeler les phases de travaux très rapides dans le temps pour les personnes qui sont venues.

- Tous les cas de figures (configurations géographiques) sont traités. Il y a une volonté manifeste de préserver l'environnement, pas seulement parce que c'est l'application de la loi, mais c'est aussi la réponse à des problématiques d'entretien dans le temps des installations « individuelles » ou des branchements particuliers des E.U. (eaux usées) et la mise en œuvre de solutions alternatives de rétention des eaux pluviales à la parcelle.

10. Conclusion :

En harmonie avec les préoccupations du « Maître d'Ouvrage », les solutions techniques proposées permettront de :

- garantir à la population la résolution des problèmes liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées ;
- préserver les ressources souterraines en eau potable en veillant à leur protection contre les pollutions, et protéger la qualité des eaux de surface.

Pour ce faire, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement a permis :

- d'établir un diagnostic des équipements actuels d'assainissement ;
- de déterminer l'aptitude des sols et de l'habitat à l'assainissement non collectif ;
- de prévoir les structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la ville.
- Pour ce faire, une étude spécifique a été menée afin, d'évaluer l'aptitude de ces secteurs à recevoir des dispositifs d'assainissement individuels, conformes à la réglementation en vigueur, ainsi que l'aptitude du sol à l'épuration des effluents domestiques. La prise en

compte de ces contraintes conditionne le choix des différentes techniques et filières d'assainissement individuel à mettre en œuvre dans chaque cas particulier.

Certaines habitations possèdent un système d'assainissement autonome, au sein du périmètre de protection du captage d'eau potable. La collectivité souhaite que ces habitations soient désormais raccordées au réseau public d'assainissement et elle a raison.

Trois d'entre elles, 53 rue Guy le Rouge, Garage Renault, Propriété Dumont, situées au centre de la commune, sont d'ores et déjà dans la zone d'assainissement collectif. Aucune modification du zonage n'est nécessaire pour le raccordement de ces habitations.

A l'inverse, une propriété située Chemin de la Sablière est dans la zone d'assainissement non collectif du zonage. Une modification de ce dernier est donc aussi nécessaire pour le raccordement de cette habitation sur le réseau public d'assainissement pour protéger un captage.

Ce projet de zonage devient l'outil indispensable et préalable à la phase des travaux, à la mise en œuvre de ces dispositifs dans le cadre du développement de la Commune (PLU et autorisation de construire). C'est aussi un moyen d'obtenir les subventions ad –hoc pour diminuer les coûts de travaux de mise en conformité pour les particuliers et pour la Collectivité avec ses délégations de compétences.

En conséquence pour toutes les raisons qui précèdent, j'émet :

**UN AVIS FAVORABLE A L'ELABORATION DE CE PROJET DE ZONAGE DE
L'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE ROCHEFORT EN YVELINES**

Fait à Longpont sur Orge le 30 novembre 2016

Michel GARCIA

Commissaire Enquêteur

ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse des observations

Annexe 2 – Mémoire en réponse

Annexe 3 – Décision de désignation du tribunal administratif de Versailles

Annexe 4 – Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

Annexe 5 – Délibération du Conseil Municipal

Annexe 6 – Insertions de l'avis d'enquête dans la presse

Annexe 7 – Publicité de l'enquête publique

Annexe 1 – Synthèse des observations

Procès-Verbal en fin d'enquête publique Remis à M. le Maire de Rochefort en Yvelines

Objet : Enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement du 30 septembre au 4 novembre 2016.

Monsieur le Maire,

L'enquête publique ordonnée par Monsieur le Président du tribunal administratif de Versailles, relative à la mise en enquête publique du zonage de l'assainissement de la Commune de Rochefort en Yvelines, est parvenue à son terme le vendredi 4 novembre 2016 à 17 h.

Textes réglementaires.

Le présent procès-verbal est établi conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement :

« A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire-enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire-enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Synthèse des observations du public.

Ce procès-verbal de remise des observations concerne le projet de zonage de votre commune.

Il comprend un résumé des observations écrites formulées sur le registre, ainsi que les observations orales émises par les administrés lors des permanences tenues.

Ayant agi en qualité de Commissaire-enquêteur (décision du Tribunal administratif de Versailles n° E16000079/78 en date du 21 juillet 2016 et après avoir tenu 3 permanences d'accueil du public dans la salle du Conseil Municipal, je vous informe que 3 remarques ou demandes de renseignements ont été déposées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet. Deux (2) autres administrés m'ont exposé oralement leurs observations, et certains les ont écrits également dans le registre ou ont fait un courrier. Cela fait un total de cinq (5) observations.

Observation n° 1. M. PAVARD 19 rue du Moulin de Bourgneuf. (visite)

Cet administré expose qu'il a une installation conforme, il s'interroge sur la localisation de la station prévue pour traiter toute la zone.

Monsieur PAVARD demande une étude plus fine pour faire des raccordements gravitaires.

Cependant il apparaîtrait que le diagnostic de conformité des particuliers ait été fait après cette étude. C'est pour cela qu'il est indiqué que toutes les installations ne sont pas conformes et que ces prescriptions concernent toutes les propriétés. Depuis des installations ont été admises conformes et les prescriptions de se mettre en conformité ne s'appliquent pas.

Observation n° 2. M. et Mme ZIMMERMANN 53 rue Guy Lerouge. (visite et lettre Registre)

Cette famille est propriétaire d'un pavillon à l'adresse ci-dessus mentionnée et n'est pas raccordée à l'assainissement (réseau public). Une installation de fosse septique a été construite deux ou trois ans avant l'achat de leur bien.

Cette habitation est située en contrebas de la rue. Il souhaiterait rentrer dans le programme de mise en conformité SPANC et souhaiterait savoir s'il serait raccordable au réseau public d'assainissement.

Dans leur courrier il mentionne qu'il n'y a aucun regard à proximité de leur parcelle. Leur pavillon et le garage sont en contrebas des installations collectives (réseau de la rue), ce qui nécessiterait de mettre en place des pompes de relevage, clapets anti retour ou tout autre procédé permettant d'être conforme au DTU (document technique unifié).

Il pose la question du garage Renault dont ils sont voisins, pour savoir ce qui sera mis en place pour le garage. Dans l'affirmative, il souhaiterait en bénéficier et recevoir une proposition technique et financière pour se mettre aux normes.

Observation n° 3. M.CORONER et Mme VIGNOLA 6 rue du Moulin de Bourgneuf (visite)

Ils s'interrogent sur le raccordement car ils ont une fosse toutes eaux non conforme. Ils manifestent le souhait d'une réponse positive pour être raccordé à un réseau collectif.

Observation n° 4. Mme BEZ Angélique et M. LEBLEU Rémy 5 rue du Moulin de Bourgneuf (visite)

Ces administrés ont une fosse toutes eaux de 3 m³ avec un filtre pouzzolane. Ils demandent ce qui est prévu dans leur secteur (micro station ou autre) Ils voudraient connaître la justification de ce choix, ils s'interrogent s'il faudra un filtre et de quelle taille et s'il y a une date prévisible des travaux.

Autre question, peut-on mettre en série la fosse et le dispositif de filtrage, quel serait l'implantation de la micro station et le dispositif de filtration?

Observation n° 5. Famille ESCAFFRE rue de la sablière parcelle 229 (visite)

Leur habitation se trouve dans une zone isolée avec des espaces boisés à la périphérie, ils ont une installation autonome, une fosse toutes eaux 3m³ et un système d'épandage de 90 m linéaires, le certificat de conformité de leur installation date de 2008.

Ces personnes ont intégrés le fait qu'ils se trouvent dans une zone de captage d'eau potable. Leur épandage serait situé à 120 m du point de captage, ils citent un arrêté du 7 mars 2012 qui parle de 35 m pour les installations de moins de 20 EH (équivalent habitant).

Ils ne comprennent pas qu'ils soient intégrés dans un périmètre d'assainissement collectif alors qu'ils seraient plus loin que la distance mentionnée dans l'arrêté. Ils citent également un arrêté n° 10-098/DRE du 2 avril 2010 qui détermine le périmètre rapproché de protection du captage et leur parcelle 229 n'y figure pas.

Ils s'interrogent compte tenu de l'éloignement physique de leur maison et de la longueur de voirie nécessaire pour un raccordement au réseau le plus proche, sur ce coût supporté par la collectivité pour le raccordement et également le leur puisqu'ils sont situés à 50 m en contrebas de la voie sur un terrain boisé.

Compte tenu de ces hypothèses ils suggèrent une étude complémentaire de faisabilité et de coût financier pour les différentes parties notamment pour eux.

Observations générales.

Ce document est une synthèse du perçu écrit ou oral de l'ensemble des observations émises lors de l'enquête publique et ne reflètent pas l'avis du commissaire enquêteur.

Cet avis sera exprimé dans le rapport final de l'enquête publique dans le chapitre « Réponse aux observations » ainsi que dans les conclusions motivées.

Il a été envoyé par mail le lundi 7 novembre 2016 au pétitionnaire la commune de Rochefort en Yvelines, à l'attention de Monsieur le Maire Sylvain Lambert.

Ceci étant, ce dernier dispose d'un délai de 15 Jours pour y répondre.

M. Sylvain Lambert
Maire de Rochefort

Rochefort-en-Yvelines le 8/11/16


Michel Garcia
Commissaire-enquêteur

[Signature]
Longpont sur Orge le 7 novembre 2016

Annexe 2 – Mémoire en réponse de M. le Maire

De : Mairie Rochefort en Yvelines <mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr>

Envoyé : lundi 21 novembre 2016 09:42

À : enquête publique sda; claude-lahitte@orange.fr

Objet : procès-verbal d'enquête publique complété

Bonjour,

Je vous joins le procès-verbal d'enquête publique complété par Monsieur le Maire.

Pouvez-vous me confirmer par retour de mail, que le dossier d'enquête publique doit être consultable durant un an en mairie mais version papier ? Sur le site internet ?

Et durant un an à compter de quelle date ? Début de l'enquête ? Fin de l'enquête ?

Merci pour votre retour.

Je vous souhaite une agréable journée.

Cordialement,

Secrétariat Mairie de Rochefort-en-Yvelines

V. RUFIN

01 30 41 31 06

Procès-Verbal en fin d'enquête publique

Remis à M. le Maire de Rochefort en Yvelines le 7 novembre 2016

Réponses Mairie en date du 21 novembre 2016

Objet : Enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement du 30 septembre au 4 novembre 2016.

1. Synthèse des observations du public.

Ce procès-verbal de remise des observations concerne le projet de zonage de votre commune.

Il comprend un résumé des observations écrites formulées sur le registre, ainsi que les observations orales émises par les administrés lors des permanences tenues.

Ayant agi en qualité de Commissaire-enquêteur (décision du Tribunal administratif de Versailles n° E16000079/78 en date du 21 juillet 2016 et après avoir tenu 3 permanences d'accueil du public dans la salle du Conseil Municipal, je vous informe que 3 remarques ou demandes de renseignements ont été déposées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet. Deux (2) autres administrés m'ont exposé oralement leurs observations, et certains les ont écrits également dans le registre ou ont fait un courrier. Cela fait un total de cinq (5) observations.

Observation n° 1. M. PAVARD 19 rue du Moulin de Bourgneuf. (visite)

Cet administré expose qu'il a une installation conforme, il s'interroge sur la localisation de la station prévue pour traiter toute la zone.

Monsieur PAVARD demande une étude plus fine pour faire des raccordements gravitaires.

Cependant il apparaîtrait que le diagnostic de conformité des particuliers ait été fait après cette étude. C'est pour cela qu'il est indiqué que toutes les installations ne sont pas conformes et que ces prescriptions concernent toutes les propriétés. Depuis des installations ont été admises conformes et les prescriptions de se mettre en conformité ne s'appliquent pas.

Réponse Mairie :

Suite au schéma directeur, la proposition est de conserver le Bourgneuf en zone d'assainissement individuel. A ce titre, la compétence assainissement a été transférée au SPANC, lui-même du ressort de la compétence de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (CA RT). Le schéma directeur, avec tous ses composants sera transmis au SPANC. Le SPANC de la CA RT s'est doté d'un projet ambitieux pour accompagner les particuliers dans la remise en conformité des installations individuelles. Tous les détails sont disponibles sur le site internet de la CA RT à l'adresse suivante : <http://www.rt78.fr/action/service-public-assainissement-non-collectif-spanc>.

Observation n° 2. M. et Mme ZIMMERMANN 53 rue Guy Lerouge. (visite et lettre Registre)

Cette famille est propriétaire d'un pavillon à l'adresse ci-dessus mentionnée et n'est pas raccordée à l'assainissement (réseau public). Une installation de fosse septique a été construite deux ou trois ans avant l'achat de leur bien.

Cette habitation est située en contrebas de la rue. Il souhaiterait rentrer dans le programme de mise en conformité SPANC et souhaiterait savoir s'il serait raccordable au réseau public d'assainissement.

Dans leur courrier il mentionne qu'il n'y a aucun regard à proximité de leur parcelle. Leur pavillon et le garage sont en contrebas des installations collectives (réseau de la rue), ce qui nécessiterait de mettre en place des pompes de relevage, clapets anti retour ou tout autre procédé permettant d'être conforme au DTU (document technique unifié).

Il pose la question du garage Renault dont ils sont voisins, pour savoir ce qui sera mis en place pour le garage. Dans l'affirmative, il souhaiterait en bénéficier et recevoir une proposition technique et financière pour se mettre aux normes.

Réponse Mairie :

La propriété de M et Mme Zimmermann, ainsi que le garage Renault sont dans le périmètre rapproché du captage d'eau de la commune de Rochefort en Yvelines. A ce titre, il n'est pas

possible de maintenir des installations individuelles pour l'assainissement. Ils devront donc se raccorder au réseau d'assainissement. Le schéma directeur propose d'inclure la propriété de M et Mme Zimmermann et le garage Renault dans la zone d'assainissement collectif. La compétence assainissement collectif sur la commune de Rochefort en Yvelines est exercée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région d'Ablis. Le schéma directeur, avec tous ses composants sera transmis au SIAEP. Dans celui-ci, il est clairement identifié que le réseau d'assainissement présent rue Guy le Rouge et Chemin de l'Ecole devra subir des adaptations pour amener celui-ci en limite de propriété du Garage et du 53 rue Guy le Rouge pour permettre leur raccordement. Ce sera au SIAEP de déterminer la nature des solutions techniques à mettre en œuvre.

Observation n° 3. M.CORONER et Mme VIGNOLA 6 rue du Moulin de Bourgneuf (visite)

Ils s'interrogent sur le raccordement car ils ont une fosse toutes eaux non conforme. Ils manifestent le souhait d'une réponse positive pour être raccordé à un réseau collectif.

Réponse Mairie :

Suite au schéma directeur, la proposition est de conserver le Bourgneuf en zone d'assainissement individuel. A ce titre, la compétence assainissement a été transférée au SPANC, lui-même du ressort de la compétence de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (CA RT). Le schéma directeur, avec tous ses composants sera transmis au SPANC. Le SPANC de la CA RT s'est doté d'un projet ambitieux pour accompagner les particuliers dans la remise en conformité des installations individuelles. Tous les détails sont disponibles sur le site internet de la CA RT à l'adresse suivante : <http://www.rt78.fr/action/service-public-assainissement-non-collectif-spanc>.

Observation n° 4. Mme BEZ Angélique et M. LEBLEU Rémy 5 rue du Moulin de Bourgneuf (visite)

Ces administrés ont une fosse toutes eaux de 3 m³ avec un filtre pouzzolane. Ils demandent ce qui est prévu dans leur secteur (micro station ou autre) Ils voudraient connaître la justification de ce choix, ils s'interrogent s'il faudra un filtre et de quelle taille et s'il y a une date prévisible des travaux.

Autre question, peut-on mettre en série la fosse et le dispositif de filtrage, quel serait l'implantation de la micro station et le dispositif de filtration?

Réponse Mairie :

Suite au schéma directeur, la proposition est de conserver le Bourgneuf en zone d'assainissement individuel. A ce titre, la compétence assainissement a été transférée au SPANC, lui-même du ressort de la compétence de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (CA RT). Le schéma directeur, avec tous ses composants sera transmis au SPANC. Le SPANC de la CA RT s'est doté d'un projet ambitieux pour accompagner les particuliers dans la remise en conformité des installations individuelles.

Tous les détails sont disponibles sur le site internet de la CA RT à l'adresse suivante : <http://www.rt78.fr/action/service-public-assainissement-non-collectif-spanc>.

Observation n° 5. Famille ESCAFFRE rue de la sablière parcelle 229 (visite)

Leur habitation se trouve dans une zone isolée avec des espaces boisés à la périphérie, ils ont une installation autonome, une fosse toutes eaux 3m³ et un système d'épandage de 90 m linéaires, le certificat de conformité de leur installation date de 2008.

Ces personnes ont intégrés le fait qu'ils se trouvent dans une zone de captage d'eau potable. Leur épandage serait situé à 120 m du point de captage, ils citent un arrêté du 7 mars 2012 qui parle de 35 m pour les installations de moins de 20 EH (équivalent habitant).

Ils ne comprennent pas qu'ils soient intégrés dans un périmètre d'assainissement collectif alors qu'ils seraient plus loin que la distance mentionnée dans l'arrêté. Ils citent également un arrêté n° 10-098/DRE du 2 avril 2010 qui détermine le périmètre rapproché de protection du captage et leur parcelle 229 n'y figure pas.

Ils s'interrogent compte tenu de l'éloignement physique de leur maison et de la longueur de voirie nécessaire pour un raccordement au réseau le plus proche, sur ce coût supporté par la collectivité pour le raccordement et également le leur puisqu'ils sont situés à 50 m en contrebas de la voie sur un terrain boisé.

Compte tenu de ces hypothèses ils suggèrent une étude complémentaire de faisabilité et de coût financier pour les différentes parties notamment pour eux.

Réponse Mairie :

En prenant comme référence les servitudes retenues pour le PLU de la commune de Rochefort approuvé en novembre 2013, la parcelle 229 est concernée par le périmètre rapproché de protection du captage à hauteur de 43,4%. La construction ainsi que la fosse toutes eaux et son épandage sont dans le périmètre rapproché du captage. A ce titre, il n'est pas possible de maintenir des installations individuelles pour l'assainissement. Ils devront donc se raccorder au réseau d'assainissement. Le schéma directeur propose d'inclure la propriété de M et Mme ESCAFFRE dans la zone d'assainissement collectif. La compétence assainissement collectif sur la commune de Rochefort en Yvelines est exercée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région d'Ablis. Le schéma directeur, avec tous ses composants sera transmis au SIAEP. Dans celui-ci, il est clairement identifié que le réseau d'assainissement rue de la Sablière devra subir des adaptations pour amener celui-ci en limite de la propriété de M et Mme ESCAFFRE. Ce sera au SIAEP de déterminer la nature des solutions techniques à mettre en œuvre.

M. Sylvain Lambert
Maire de Rochefort en Yvelines

Précisions supplémentaires demandées sur l'observation n° 5 ci-dessus :

De : [Mairie Rochefort en Yvelines](#)

Envoyé le : vendredi 25 novembre 2016 12:28

À : [Michel G 91](#)

Objet : RE: procès-verbal d'enquête publique complété

Bonjour,

J'ai vu avec Monsieur le Maire par rapport à votre question, il ne s'agit pas d'une coquille.

La valeur de 43,4% correspond au pourcentage de la parcelle qui est soumise à la servitude du périmètre rapproché.

Le reste de la parcelle 56,6% est dans le périmètre éloigné.

Bonne après-midi.

Cordialement,

Secrétariat Mairie de Rochefort-en-Yvelines

V. RUFIN

01 30 41 31 06

De : Michel G 91 [mailto:mifra91@hotmail.fr]

Envoyé : mercredi 23 novembre 2016 13:42

À : Mairie Rochefort en Yvelines

Objet : RE: procès-verbal d'enquête publique complété

Bonjour

J'ai quelques soucis avec mon ordinateur et internet.

Avec mes excuses pour ce retard pour la réponse.

En effet, une copie du rapport, des conclusions motivées et des annexes sera tenue à la disposition du public pendant la durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la mairie.

Les personnes intéressées peuvent également obtenir la communication de ces documents dans les conditions prévues par la loi modifiée n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Dans la réponse à la famille ESCAFFRE, il est mentionné une distance de 43,4 %, je pense qu'il s'agit d'une coquille et qu'il faut lire 43,4 m (mètre???)

Bonne fin de journée.

Michel GARCIA

Annexe 3 – Décision de désignation du tribunal administratif de Versailles

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

21/07/2016

N° E16000079 /78

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 15/07/16, la lettre par laquelle le maire de la Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de zonage d'assainissement de la commune de Rochefort-en-Yvelines ;

VU le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel GARCIA est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Claude LAHITTE est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1000,00 euros.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Maire de la Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES, à Monsieur Michel GARCIA, à Monsieur Claude LAHITTE, et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Versailles, le 21 juillet 2016



Pour expédition conforme
Le Greffier en Chef
Pour le Greffier en Chef,
Bureau des Commissaires-Enquêteurs

Lordon
Léoncia LORDON

Le Président,

Xavier LIBERT

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

Annexe 4 – Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

ARCom/2016-52

Commune de Rochefort-en-Yvelines

ARRETE MUNICIPALMISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Vu la loi N°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Rochefort-en-Yvelines en date du 14 juin 2016 proposant le zonage de l'assainissement,

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à soumettre à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles en date du 21 juillet 2016 désignant le commissaire-enquêteur,

ARRETE

Article 1 : il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement de la commune de Rochefort-en-Yvelines.

Article 2 : Monsieur Michel GARCIA désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Rochefort-en-Yvelines du 30 septembre au 04 novembre 2016 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Rochefort-en-Yvelines les jours et heures suivantes :

- Vendredi 30 septembre 2016 de 15h00 à 17h00
- Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 11h30
- Vendredi 4 novembre 2016 de 15h00 à 17h00

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Rochefort-en-Yvelines lequel les annexera au registre d'enquête.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Maire dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le Rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie de Rochefort-en-Yvelines.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Rochefort-en-Yvelines.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 15 septembre et justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête, soit entre le 15 septembre et 10 octobre 2016.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à Rochefort-en-Yvelines,
le 9 septembre 2016

Le Maire
Sylvain LAMBERT



Annexe 5 – Délibération du Conseil Municipal

Commune de
Rocheftort-en-Yvelines

DCM/2016-27

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

7 juin 2016

L'an deux mille seize, le 14 juin à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : M Lambert, M Moreaux, Mme Merelle, M Gatineau, M Chipault, M Pruvost, M Parizot, Mme Buisson, M Bou

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés et représentés : Mme Daverdin représentée par M Gatineau
Mme Contessoto représentée par Sandrine Buisson

Absents excusés : Mme Grand , Mme Parmentier, Mme Henry, Mme MOREIRA Da Cruz

Secrétaire de séance : Mme Martine MERELLE

Objet : Approbation du projet de zonage de l'assainissement en préalable à l'enquête publique

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre Ier, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la Loi n°92-3 du 3 janvier sur l'eau, remplacée par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les propositions de zonage de l'assainissement présentées dans l'étude de zonage (dossier d'enquête publique) ;

Considérant que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'approuver le projet de zonage de l'assainissement, tel que présenté précisément sur les plans de projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales.

- Extension de la zone d'assainissement collectif au Chemin de la Sablière, à la propriété « Exclusiv'Golf » et à la « Résidence du Golf de Rocheftort »
- Découpage du territoire communal en trois secteurs avec prescriptions pour la maîtrise du ruissellement et la gestion des eaux pluviales

- Dit que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique, sur la commune de Rocheftort-en-Yvelines,

- Donne pouvoir au Marie d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique,

- Prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Le maire soussigné, certifie que la délibération n° DCM/2016-27 a été affichée en mairie le 16 juin 2016 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à Monsieur le Sous Préfet de Rambouillet le 16 juin 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Rochefort, le 14 juin 2016

Le Maire,
Sylvain LAMBERT



Annexe 6 – Insertions de l'avis d'enquête dans la presse

Annonces légales

TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 5 OCTOBRE 2016
www.78actu.fr 38

Avis de Marchés Publics
Procédure adaptée article 28
Marchés inférieurs à 25 000 €uros HT

ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES
Cette rubrique est faite pour vous
Consultez les marchés publics à 25 000 €
des collectivités, établissements publics
et administrations de votre région.
Vous les retrouverez également sur le site
centraledesmarches.com

Tarif de référence stipulé dans Art. 2 de l'arrêté ministériel
du 18 décembre 2015 soit 5,24 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales publiées sur les sites des éditeurs de journaux sont obligatoirement mises en ligne
dans une base de données numérique centrale. www.actuelgale.fr

Avis de Marchés Publics
Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90000 euros ht

7146152901
Commune de SAINT-LÉGER-EN-YVELINES
Réalimentation de la rue Octave Allaire sur la commune de Saint-Léger-en-Yvelines
PROCÉDURE ADAPTÉE
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Saint-Léger-en-Yvelines.
Pouvoir adjudicateur : M. Jean-Pierre GIBAUDO, maire.
Type de procédure : procédure adaptée selon l'article 27 du CMP.
Caractéristiques : réaménagement de la rue Octave Allaire sur la commune de Saint-Léger-en-Yvelines (78110).
Obtention du dossier de consultation : le dossier est à télécharger sur le site <http://domat.centraledesmarches.com>
Renseignements complémentaires : mairie de Saint-Léger-en-Yvelines - Tél : 01 34 85 08 51.
Date limite de remise des offres : le vendredi 21 octobre 2016 à 11 h 00.

Marchés Publics
Procédure adaptée

7146189301
Commune de LA QUEUE-LEZ-YVELINES
Nettoyage des bâtiments communaux de la ville de La Queue-lez-Yvelines
PROCÉDURE ADAPTÉE
Objet : la prestation à pour objet les prestations d'entretien des bâtiments et de leurs vitres de la commune de La Queue-lez-Yvelines. Les entreprises devront impérativement inclure le matériel, les produits et fournitures d'entretien dans leur prestation. La commune ne fournira aucun produit, fournitures ou matériel d'entretien.
Critères de jugement des offres :
- Valeur technique : 55 %
1. les moyens humains affectés à la prestation par site, formation du personnel 15 %,
2. le nombre d'heures par site 15 %,
3. les moyens techniques (matériel, produits) affectés à la prestation 10 %,
4. la fréquence des contrôles, personnel d'encadrement par site, planification et méthodologie pour la réalisation de la prestation 15 %.
- Prix global de la prestation : 45 %.
Mode de passation : le présent marché est un marché de services passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 29 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Vous pouvez télécharger les documents de consultation sur le site : <https://www.marches-publics.info/>
Pour tous renseignements, cahier des charges et rendez-vous pour visites, vous pouvez appeler en mairie de La Queue-lez-Yvelines au 01 34 86 43 84, ou écrire par mail à mairie-la-queue.78@wanadoo.fr
Date et heure limite de réception des offres : mercredi 26 octobre 2016 à 12 h 00.

Journal des nouvelles
est habilitée à publier les annonces sur le département des Yvelines
02 99 32 50 43
Marchés Publics ? Fax. 0 820 309 009
www.annoncelegale.fr

POUR VOS ANNONCES LEGALES & JUDICIAIRES UN SEUL NUMERO DE TELEPHONE POUR VOUS RENSEIGNER 02 99 32 50 43

Adjudications immobilières

78 Vente aux Enchères Publiques au T.G.I. de Versailles, Palais de Justice - 5, pl. André-Mignot, le mercredi 16 novembre 2016 à 9h30 - EN UN LOT à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78) Lieu-dit "Le Mesnil"
Cad. Sec. n° 11 47 pour 6a et 10ca, n° 48 pour 1a et 30ca, n° 49 pour 25ca, n° 50 pour 48a et 30ca, n° 51 pour 1ha 14a et 60ca, n° 52 pour 52a et 50a, n° 53 pour 6a et 30ca, n° 54 pour 16a et 30ca, n° 55 pour 9a et 10ca, n° 58 pour 10ca, n° 59 pour 94a et 20ca, "Le Mesnil", n° 60 pour 57a, n° 61 pour 2ha 17a 30ca, n° 62 pour 1ha 58a 60ca - "Le Bois de Chalotme", n° 63 pour 2ha 3a 40ca, n° 64 pour 4a 65ca - "Le Pré de Bouairain", n° 113 "Le Mesnil" pour 1ha 45a et 65ca. Total surface : 11ha 76a 25ca.

UN MANOIR NORMAND
Occupé, compris, au sein d'une pièce construite avec chaufferie intermédiaire, cuisine d'été dominant sur jardin, pièce à usage de séjour, buanderie, cave. Au rdc : terrasse, pièce à usage de véranda, petit palier, salon avec coin cuisine, salle de bains, cage d'escalier, salle d'eau. Au 1^{er} étage : couloir, 2 chambres dont une avec sdb. Au 2^e étage : palier et dégagement, 2 chambres dont une avec sdb, et une sdb.

DEUX BÂTIMENTS à usage de garage et remise, UN BÂTIMENT à usage de box pour chevaux et UN PARC.

Mise à Prix : 350 000 €
Avec faculté de baisse du 1/3 puis d'un 1/2 à défaut d'enchères. Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente. Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à 10 % du montant de la mise à prix en un chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de VERSAILLES, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat. Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de VERSAILLES.
Rens. : M^{me} Adeline DASTÈ, membre du Cabinet COURTAIGNE AVOCATS, 4 place Hoche, 78000 VERSAILLES - T. : 01.39.50.02.28 et au cabinet de M^{me} Julie COUTURIER (société FISCHER TANDEAU de MARSAO SUR & Associés), Avocat, 67, bd Malesherbes à PARIS 8^e - Tél. : 01.47.23.47.24.
Consultation du cahier des conditions de vente au Greffe des Créanciers du Tribunal. Renseignements sur les sites Internet : www.avocats-unites.com et www.liciti.com
VISITE SUR PLACE : LE JEUDI 3 NOVEMBRE 2016 À 10H À 12H.

Avis administratifs

7145387001
PRÉFECTURE DES YVELINES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Commune de VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du réaménagement du quartier Louvois
AVIS

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet de réaménagement du quartier Louvois.
Durée de l'enquête : 31 jours, du 29 septembre au 29 octobre 2016 inclus.
Commissaires enquêteurs : Titulaire : M. Henry MYDLARZ, ingénieur conseil à la retraite. Suppléant : M. Jean-Pierre LENTIGNAC, ingénieur à la retraite - conseiller municipal.
Lieu de l'enquête : Le dossier d'enquête comprenant notamment la décision n° DRIF-E-SDDTE-2016-003 du 15 juillet 2016 de la direction régionale interdépartementale d'Ile-de-France dispensant le maître d'ouvrage de la réalisation d'une étude d'impact sera mis à la disposition du public dans la mairie de Vélizy-Villacoublay aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions sur l'utilité publique du projet pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vélizy-Villacoublay aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Vélizy-Villacoublay (2, place de l'Hôtel de ville), désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.
En outre, pendant toute la durée de l'enquête, la boîte fonctionnelle suivante : pref-bureau-louvois@yvelines.gouv.fr sera mise à la disposition du public qui pourra y consignier ses observations, propositions et contre-propositions.
Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront à la mairie de Vélizy-Villacoublay, aux jours et heures suivants :
- le jeudi 29 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 4 octobre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00
- le vendredi 14 octobre 2016 : de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 29 octobre 2016 : de 9 h 00 à 12 h 00
Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>).
Le dossier d'enquête sera également communiqué au rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Vélizy-Villacoublay, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site Internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr).
À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral.

Avis administratifs

7146121601
Commune de LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE
Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration
AVIS

Par arrêté n° 2016.09.128 en date du 27 septembre 2016, le maire de Le Tremblay-sur-Mauldre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.
M. Jean-Pierre LENTIGNAC, retraité, domicilié 13, square Georges-Bizet, Longpont-sur-Orge (91131) a été désigné commissaire enquêteur et M. Henri MYDLARZ, ingénieur des travaux publics (n° 11, bis Joffre, Milly-la-Forêt (91495)) a été désigné commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Versailles.
L'enquête se déroulera à la mairie, du 17 octobre 2016 au 18 novembre 2016, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.
M. le commissaire enquêteur recevra en mairie, sans rendez-vous, le :
Lundi 17 octobre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00
Jeudi 27 octobre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00
Samedi 5 novembre 2016 de 10 h 00 à 19 h 00
Vendredi 18 novembre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00
Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet de plan local d'urbanisme en cours d'élaboration sera mis à la disposition du public en mairie et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.
À l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur remettra au maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Celui-ci sera mis par la suite à disposition du public en mairie, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Tous autres renseignements peuvent être obtenus en mairie, siège de l'enquête.
Joseph Le Fall,
Maire de Le Tremblay-sur-Mauldre

7145835001
Commune de VICQ
1^{er} avis
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Annulé et remplace l'arrêté N2016-003 suite à une erreur matérielle.
ARRÊTE N°2016-04 en date du 27 septembre 2016 prescrivant l'enquête publique conjointe sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur la modification du Périmètre des Monuments Historiques.
A cet effet,
M. Maurice BLOCH, domicilié 2, Clos des Merisiers, Guyancourt, (78280) Géomètre Expert Foncier DPLG ER, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
M. Guy POISSIER, domicilié 36, rue Auguste-Renoir, Meulan-en-Yvelines (78250), Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, a été désigné en qualité de commissaire suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie, du 20 octobre 2016 au 22 novembre 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
Jeudi 20 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 19 novembre de 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 17 novembre 16 h 00 à 19 h 00
Mardi 22 novembre de 14 h 00 à 17 h 00
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de VICQ et sur la modification du Périmètre des Monuments Historiques pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Commissaire enquêteur, mairie de Choiseul, 1, route de la Grange aux Moines, 79400 Choiseul. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.
Le Maire,
Bernard JACQUES

714619301
Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES
2^e avis
d'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement
ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que par arrêté municipal N°ARCOM2016 en date du 9 septembre 2016, M. le maire de Rochefort-en-Yvelines a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement de la commune, réalisée conformément à la loi sur l'eau.
A cet effet, M. Michel GARCIA (M. Claude LA HTTE, commissaire enquêteur suppléant a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de Versailles en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Rochefort-en-Yvelines du 30 septembre 2016 au 4 novembre 2016 aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Mardi et Jeudi de 9 h 00 - 11 h 30 et 15 h 00 - 17 h 00
- Mercredi et Samedi de 9 h 00 à 11 h 30
- Vendredi de 15 h 00 à 17 h 00
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Rochefort-en-Yvelines - place des Halles - 78730 Rochefort-en-Yvelines.
Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site www.mairie-rochefortenyvelines.fr
Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie les :
Vendredi 30 septembre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00
Samedi 15 octobre 2016 de 9 h 00 à 11 h 30
Vendredi 4 novembre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00
Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

7146165401
Commune de CHOISEUL (78)
ENQUÊTE PUBLIQUE du Plan Local d'Urbanisme
AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 2016-37 du 28 septembre 2016, le maire de Choiseul a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
A cet effet, M. Yves BARBIÈRE, ingénieur agronome en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Versailles, comme commissaire enquêteur.
M. Gilles DAVENET, architecte, a été désigné par le président du tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie de Choiseul, 1, route de la Grange aux Moines, du mardi 25 octobre 2016 au vendredi 25 novembre 2016.
Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et horaires suivants :
- Mardi 25 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures.
- Mercredi 2 novembre 2016 de 16 heures à 19 heures.
- Jeudi 10 novembre 2016 de 16 heures à 19 heures.
- Samedi 19 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures.
- Vendredi 25 novembre 2016 de 14 heures à 17 heures.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Commissaire enquêteur, mairie de Choiseul, 1, route de la Grange aux Moines, 79400 Choiseul. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.
Le Maire, Alain SEIGNEUR

Annances JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016
www.leparisien.fr

Le Parisien est officiellement habilité par arrêté de la Préfecture de la Région Île-de-France pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales, par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 (4,45€) - 75 (5,50€) - 77 (5,24€) - 78 (5,24€) - 92 (5,24€) - 93 (5,24€) - 94 (5,50€) - 95 (5,24€) - 96 (5,24€) - 97 (5,24€) - 98 (5,24€) - 99 (5,24€) - 100 (5,24€) - 101 (5,24€) - 102 (5,24€) - 103 (5,24€) - 104 (5,24€) - 105 (5,24€) - 106 (5,24€) - 107 (5,24€) - 108 (5,24€) - 109 (5,24€) - 110 (5,24€) - 111 (5,24€) - 112 (5,24€) - 113 (5,24€) - 114 (5,24€) - 115 (5,24€) - 116 (5,24€) - 117 (5,24€) - 118 (5,24€) - 119 (5,24€) - 120 (5,24€) - 121 (5,24€) - 122 (5,24€) - 123 (5,24€) - 124 (5,24€) - 125 (5,24€) - 126 (5,24€) - 127 (5,24€) - 128 (5,24€) - 129 (5,24€) - 130 (5,24€) - 131 (5,24€) - 132 (5,24€) - 133 (5,24€) - 134 (5,24€) - 135 (5,24€) - 136 (5,24€) - 137 (5,24€) - 138 (5,24€) - 139 (5,24€) - 140 (5,24€) - 141 (5,24€) - 142 (5,24€) - 143 (5,24€) - 144 (5,24€) - 145 (5,24€) - 146 (5,24€) - 147 (5,24€) - 148 (5,24€) - 149 (5,24€) - 150 (5,24€) - 151 (5,24€) - 152 (5,24€) - 153 (5,24€) - 154 (5,24€) - 155 (5,24€) - 156 (5,24€) - 157 (5,24€) - 158 (5,24€) - 159 (5,24€) - 160 (5,24€) - 161 (5,24€) - 162 (5,24€) - 163 (5,24€) - 164 (5,24€) - 165 (5,24€) - 166 (5,24€) - 167 (5,24€) - 168 (5,24€) - 169 (5,24€) - 170 (5,24€) - 171 (5,24€) - 172 (5,24€) - 173 (5,24€) - 174 (5,24€) - 175 (5,24€) - 176 (5,24€) - 177 (5,24€) - 178 (5,24€) - 179 (5,24€) - 180 (5,24€) - 181 (5,24€) - 182 (5,24€) - 183 (5,24€) - 184 (5,24€) - 185 (5,24€) - 186 (5,24€) - 187 (5,24€) - 188 (5,24€) - 189 (5,24€) - 190 (5,24€) - 191 (5,24€) - 192 (5,24€) - 193 (5,24€) - 194 (5,24€) - 195 (5,24€) - 196 (5,24€) - 197 (5,24€) - 198 (5,24€) - 199 (5,24€) - 200 (5,24€) - 201 (5,24€) - 202 (5,24€) - 203 (5,24€) - 204 (5,24€) - 205 (5,24€) - 206 (5,24€) - 207 (5,24€) - 208 (5,24€) - 209 (5,24€) - 210 (5,24€) - 211 (5,24€) - 212 (5,24€) - 213 (5,24€) - 214 (5,24€) - 215 (5,24€) - 216 (5,24€) - 217 (5,24€) - 218 (5,24€) - 219 (5,24€) - 220 (5,24€) - 221 (5,24€) - 222 (5,24€) - 223 (5,24€) - 224 (5,24€) - 225 (5,24€) - 226 (5,24€) - 227 (5,24€) - 228 (5,24€) - 229 (5,24€) - 230 (5,24€) - 231 (5,24€) - 232 (5,24€) - 233 (5,24€) - 234 (5,24€) - 235 (5,24€) - 236 (5,24€) - 237 (5,24€) - 238 (5,24€) - 239 (5,24€) - 240 (5,24€) - 241 (5,24€) - 242 (5,24€) - 243 (5,24€) - 244 (5,24€) - 245 (5,24€) - 246 (5,24€) - 247 (5,24€) - 248 (5,24€) - 249 (5,24€) - 250 (5,24€) - 251 (5,24€) - 252 (5,24€) - 253 (5,24€) - 254 (5,24€) - 255 (5,24€) - 256 (5,24€) - 257 (5,24€) - 258 (5,24€) - 259 (5,24€) - 260 (5,24€) - 261 (5,24€) - 262 (5,24€) - 263 (5,24€) - 264 (5,24€) - 265 (5,24€) - 266 (5,24€) - 267 (5,24€) - 268 (5,24€) - 269 (5,24€) - 270 (5,24€) - 271 (5,24€) - 272 (5,24€) - 273 (5,24€) - 274 (5,24€) - 275 (5,24€) - 276 (5,24€) - 277 (5,24€) - 278 (5,24€) - 279 (5,24€) - 280 (5,24€) - 281 (5,24€) - 282 (5,24€) - 283 (5,24€) - 284 (5,24€) - 285 (5,24€) - 286 (5,24€) - 287 (5,24€) - 288 (5,24€) - 289 (5,24€) - 290 (5,24€) - 291 (5,24€) - 292 (5,24€) - 293 (5,24€) - 294 (5,24€) - 295 (5,24€) - 296 (5,24€) - 297 (5,24€) - 298 (5,24€) - 299 (5,24€) - 300 (5,24€) - 301 (5,24€) - 302 (5,24€) - 303 (5,24€) - 304 (5,24€) - 305 (5,24€) - 306 (5,24€) - 307 (5,24€) - 308 (5,24€) - 309 (5,24€) - 310 (5,24€) - 311 (5,24€) - 312 (5,24€) - 313 (5,24€) - 314 (5,24€) - 315 (5,24€) - 316 (5,24€) - 317 (5,24€) - 318 (5,24€) - 319 (5,24€) - 320 (5,24€) - 321 (5,24€) - 322 (5,24€) - 323 (5,24€) - 324 (5,24€) - 325 (5,24€) - 326 (5,24€) - 327 (5,24€) - 328 (5,24€) - 329 (5,24€) - 330 (5,24€) - 331 (5,24€) - 332 (5,24€) - 333 (5,24€) - 334 (5,24€) - 335 (5,24€) - 336 (5,24€) - 337 (5,24€) - 338 (5,24€) - 339 (5,24€) - 340 (5,24€) - 341 (5,24€) - 342 (5,24€) - 343 (5,24€) - 344 (5,24€) - 345 (5,24€) - 346 (5,24€) - 347 (5,24€) - 348 (5,24€) - 349 (5,24€) - 350 (5,24€) - 351 (5,24€) - 352 (5,24€) - 353 (5,24€) - 354 (5,24€) - 355 (5,24€) - 356 (5,24€) - 357 (5,24€) - 358 (5,24€) - 359 (5,24€) - 360 (5,24€) - 361 (5,24€) - 362 (5,24€) - 363 (5,24€) - 364 (5,24€) - 365 (5,24€) - 366 (5,24€) - 367 (5,24€) - 368 (5,24€) - 369 (5,24€) - 370 (5,24€) - 371 (5,24€) - 372 (5,24€) - 373 (5,24€) - 374 (5,24€) - 375 (5,24€) - 376 (5,24€) - 377 (5,24€) - 378 (5,24€) - 379 (5,24€) - 380 (5,24€) - 381 (5,24€) - 382 (5,24€) - 383 (5,24€) - 384 (5,24€) - 385 (5,24€) - 386 (5,24€) - 387 (5,24€) - 388 (5,24€) - 389 (5,24€) - 390 (5,24€) - 391 (5,24€) - 392 (5,24€) - 393 (5,24€) - 394 (5,24€) - 395 (5,24€) - 396 (5,24€) - 397 (5,24€) - 398 (5,24€) - 399 (5,24€) - 400 (5,24€) - 401 (5,24€) - 402 (5,24€) - 403 (5,24€) - 404 (5,24€) - 405 (5,24€) - 406 (5,24€) - 407 (5,24€) - 408 (5,24€) - 409 (5,24€) - 410 (5,24€) - 411 (5,24€) - 412 (5,24€) - 413 (5,24€) - 414 (5,24€) - 415 (5,24€) - 416 (5,24€) - 417 (5,24€) - 418 (5,24€) - 419 (5,24€) - 420 (5,24€) - 421 (5,24€) - 422 (5,24€) - 423 (5,24€) - 424 (5,24€) - 425 (5,24€) - 426 (5,24€) - 427 (5,24€) - 428 (5,24€) - 429 (5,24€) - 430 (5,24€) - 431 (5,24€) - 432 (5,24€) - 433 (5,24€) - 434 (5,24€) - 435 (5,24€) - 436 (5,24€) - 437 (5,24€) - 438 (5,24€) - 439 (5,24€) - 440 (5,24€) - 441 (5,24€) - 442 (5,24€) - 443 (5,24€) - 444 (5,24€) - 445 (5,24€) - 446 (5,24€) - 447 (5,24€) - 448 (5,24€) - 449 (5,24€) - 450 (5,24€) - 451 (5,24€) - 452 (5,24€) - 453 (5,24€) - 454 (5,24€) - 455 (5,24€) - 456 (5,24€) - 457 (5,24€) - 458 (5,24€) - 459 (5,24€) - 460 (5,24€) - 461 (5,24€) - 462 (5,24€) - 463 (5,24€) - 464 (5,24€) - 465 (5,24€) - 466 (5,24€) - 467 (5,24€) - 468 (5,24€) - 469 (5,24€) - 470 (5,24€) - 471 (5,24€) - 472 (5,24€) - 473 (5,24€) - 474 (5,24€) - 475 (5,24€) - 476 (5,24€) - 477 (5,24€) - 478 (5,24€) - 479 (5,24€) - 480 (5,24€) - 481 (5,24€) - 482 (5,24€) - 483 (5,24€) - 484 (5,24€) - 485 (5,24€) - 486 (5,24€) - 487 (5,24€) - 488 (5,24€) - 489 (5,24€) - 490 (5,24€) - 491 (5,24€) - 492 (5,24€) - 493 (5,24€) - 494 (5,24€) - 495 (5,24€) - 496 (5,24€) - 497 (5,24€) - 498 (5,24€) - 499 (5,24€) - 500 (5,24€) - 501 (5,24€) - 502 (5,24€) - 503 (5,24€) - 504 (5,24€) - 505 (5,24€) - 506 (5,24€) - 507 (5,24€) - 508 (5,24€) - 509 (5,24€) - 510 (5,24€) - 511 (5,24€) - 512 (5,24€) - 513 (5,24€) - 514 (5,24€) - 515 (5,24€) - 516 (5,24€) - 517 (5,24€) - 518 (5,24€) - 519 (5,24€) - 520 (5,24€) - 521 (5,24€) - 522 (5,24€) - 523 (5,24€) - 524 (5,24€) - 525 (5,24€) - 526 (5,24€) - 527 (5,24€) - 528 (5,24€) - 529 (5,24€) - 530 (5,24€) - 531 (5,24€) - 532 (5,24€) - 533 (5,24€) - 534 (5,24€) - 535 (5,24€) - 536 (5,24€) - 537 (5,24€) - 538 (5,24€) - 539 (5,24€) - 540 (5,24€) - 541 (5,24€) - 542 (5,24€) - 543 (5,24€) - 544 (5,24€) - 545 (5,24€) - 546 (5,24€) - 547 (5,24€) - 548 (5,24€) - 549 (5,24€) - 550 (5,24€) - 551 (5,24€) - 552 (5,24€) - 553 (5,24€) - 554 (5,24€) - 555 (5,24€) - 556 (5,24€) - 557 (5,24€) - 558 (5,24€) - 559 (5,24€) - 560 (5,24€) - 561 (5,24€) - 562 (5,24€) - 563 (5,24€) - 564 (5,24€) - 565 (5,24€) - 566 (5,24€) - 567 (5,24€) - 568 (5,24€) - 569 (5,24€) - 570 (5,24€) - 571 (5,24€) - 572 (5,24€) - 573 (5,24€) - 574 (5,24€) - 575 (5,24€) - 576 (5,24€) - 577 (5,24€) - 578 (5,24€) - 579 (5,24€) - 580 (5,24€) - 581 (5,24€) - 582 (5,24€) - 583 (5,24€) - 584 (5,24€) - 585 (5,24€) - 586 (5,24€) - 587 (5,24€) - 588 (5,24€) - 589 (5,24€) - 590 (5,24€) - 591 (5,24€) - 592 (5,24€) - 593 (5,24€) - 594 (5,24€) - 595 (5,24€) - 596 (5,24€) - 597 (5,24€) - 598 (5,24€) - 599 (5,24€) - 600 (5,24€) - 601 (5,24€) - 602 (5,24€) - 603 (5,24€) - 604 (5,24€) - 605 (5,24€) - 606 (5,24€) - 607 (5,24€) - 608 (5,24€) - 609 (5,24€) - 610 (5,24€) - 611 (5,24€) - 612 (5,24€) - 613 (5,24€) - 614 (5,24€) - 615 (5,24€) - 616 (5,24€) - 617 (5,24€) - 618 (5,24€) - 619 (5,24€) - 620 (5,24€) - 621 (5,24€) - 622 (5,24€) - 623 (5,24€) - 624 (5,24€) - 625 (5,24€) - 626 (5,24€) - 627 (5,24€) - 628 (5,24€) - 629 (5,24€) - 630 (5,24€) - 631 (5,24€) - 632 (5,24€) - 633 (5,24€) - 634 (5,24€) - 635 (5,24€) - 636 (5,24€) - 637 (5,24€) - 638 (5,24€) - 639 (5,24€) - 640 (5,24€) - 641 (5,24€) - 642 (5,24€) - 643 (5,24€) - 644 (5,24€) - 645 (5,24€) - 646 (5,24€) - 647 (5,24€) - 648 (5,24€) - 649 (5,24€) - 650 (5,24€) - 651 (5,24€) - 652 (5,24€) - 653 (5,24€) - 654 (5,24€) - 655 (5,24€) - 656 (5,24€) - 657 (5,24€) - 658 (5,24€) - 659 (5,24€) - 660 (5,24€) - 661 (5,24€) - 662 (5,24€) - 663 (5,24€) - 664 (5,24€) - 665 (5,24€) - 666 (5,24€) - 667 (5,24€) - 668 (5,24€) - 669 (5,24€) - 670 (5,24€) - 671 (5,24€) - 672 (5,24€) - 673 (5,24€) - 674 (5,24€) - 675 (5,24€) - 676 (5,24€) - 677 (5,24€) - 678 (5,24€) - 679 (5,24€) - 680 (5,24€) - 681 (5,24€) - 682 (5,24€) - 683 (5,24€) - 684 (5,24€) - 685 (5,24€) - 686 (5,24€) - 687 (5,24€) - 688 (5,24€) - 689 (5,24€) - 690 (5,24€) - 691 (5,24€) - 692 (5,24€) - 693 (5,24€) - 694 (5,24€) - 695 (5,24€) - 696 (5,24€) - 697 (5,24€) - 698 (5,24€) - 699 (5,24€) - 700 (5,24€) - 701 (5,24€) - 702 (5,24€) - 703 (5,24€) - 704 (5,24€) - 705 (5,24€) - 706 (5,24€) - 707 (5,24€) - 708 (5,24€) - 709 (5,24€) - 710 (5,24€) - 711 (5,24€) - 712 (5,24€) - 713 (5,24€) - 714 (5,24€) - 715 (5,24€) - 716 (5,24€) - 717 (5,24€) - 718 (5,24€) - 719 (5,24€) - 720 (5,24€) - 721 (5,24€) - 722 (5,24€) - 723 (5,24€) - 724 (5,24€) - 725 (5,24€) - 726 (5,24€) - 727 (5,24€) - 728 (5,24€) - 729 (5,24€) - 730 (5,24€) - 731 (5,24€) - 732 (5,24€) - 733 (5,24€) - 734 (5,24€) - 735 (5,24€) - 736 (5,24€) - 737 (5,24€) - 738 (5,24€) - 739 (5,24€) - 740 (5,24€) - 741 (5,24€) - 742 (5,24€) - 743 (5,24€) - 744 (5,24€) - 745 (5,24€) - 746 (5,24€) - 747 (5,24€) - 748 (5,24€) - 749 (5,24€) - 750 (5,24€) - 751 (5,24€) - 752 (5,24€) - 753 (5,24€) - 754 (5,24€) - 755 (5,24€) - 756 (5,24€) - 757 (5,24€) - 758 (5,24€) - 759 (5,24€) - 760 (5,24€) - 761 (5,24€) - 762 (5,24€) - 763 (5,24€) - 764 (5,24€) - 765 (5,24€) - 766 (5,24€) - 767 (5,24€) - 768 (5,24€) - 769 (5,24€) - 770 (5,24€) - 771 (5,24€) - 772 (5,24€) - 773 (5,24€) - 774 (5,24€) - 775 (5,24€) - 776 (5,24€) - 777 (5,24€) - 778 (5,24€) - 779 (5,24€) - 780 (5,24€) - 781 (5,24€) - 782 (5,24€) - 783 (5,24€) - 784 (5,24€) - 785 (5,24€) - 786 (5,24€) - 787 (5,24€) - 788 (5,24€) - 789 (5,24€) - 790 (5,24€) - 791 (5,24€) - 792 (5,24€) - 793 (5,24€) - 794 (5,24€) - 795 (5,24€) - 796 (5,24€) - 797 (5,24€) - 798 (5,24€) - 799 (5,24€) - 800 (5,24€) - 801 (5,24€) - 802 (5,24€) - 803 (5,24€) - 804 (5,24€) - 805 (5,24€) - 806 (5,24€) - 807 (5,24€) - 808 (5,24€) - 809 (5,24€) - 810 (5,24€) - 811 (5,24€) - 812 (5,24€) - 813 (5,24€) - 814 (5,24€) - 815 (5,24€) - 816 (5,24€) - 817 (5,24€) - 818 (5,24€) - 819 (5,24€) - 820 (5,24€) - 821 (5,24€) - 822 (5,24€) - 823 (5,24€) - 824 (5,24€) - 825 (5,24€) - 826 (5,24€) - 827 (5,24€) - 828 (5,24€) - 829 (5,24€) - 830 (5,24€) - 831 (5,24€) - 832 (5,24€) - 833 (5,24€) - 834 (5,24€) - 835 (5,24€) - 836 (5,24€) - 837 (5,24€) - 838 (5,24€) - 839 (5,24€) - 840 (5,24€) - 841 (5,24€) - 842 (5,24€) - 843 (5,24€) - 844 (5,24€) - 845 (5,24€) - 846 (5,24€) - 847 (5,24€) - 848 (5,24€) - 849 (5,24€) - 850 (5,24€) - 851 (5,24€) - 852 (5,24€) - 853 (5,24€) - 854 (5,24€) - 855 (5,24€) - 856 (5,24€) - 857 (5,24€) - 858 (5,24€) - 859 (5,24€) - 860 (5,24€) - 861 (5,24€) - 862 (5,24€) - 863 (5,24€) - 864 (5,24€) - 865 (5,24€) - 866 (5,24€) - 867 (5,24€) - 868 (5,24€) - 869 (5,24€) - 870 (5,24€) - 871 (5,24€) - 872 (5,24€) - 873 (5,24€) - 874 (5,24€) - 875 (5,24€) - 876 (5,24€) - 877 (5,24€) - 878 (5,24€) - 879 (5,24€) - 880 (5,24€) - 881 (5,24€) - 882 (5,24€) - 883 (5,24€) - 884 (5,24€) - 885 (5,24€) - 886 (5,24€) - 887 (5,24€) - 888 (5,24€) - 889 (5,24€) - 890 (5,24€) - 891 (5,24€) - 892 (5,24€) - 893 (5,24€) - 894 (5,24€) - 895 (5,24€) - 896 (5,24€) - 897 (5,24€) - 898 (5,24€) - 899 (5,24€) - 900 (5,24€) - 901 (5,24€) - 902 (5,24€) - 903 (5,24€) - 904 (5,24€) - 905 (5,24€) - 906 (5,24€) - 907 (5,24€) - 908 (5,24€) - 909 (5,24€) - 910 (5,24€) - 911 (5,24€) - 912 (5,24€) - 913 (5,24€) - 914 (5,24€) - 915 (5,24€) - 916 (5,24€) - 917 (5,24€) - 918 (5,24€) - 919 (5,24€) - 920 (5,24€) - 921 (5,24€) - 922 (5,24€) - 923 (5,24€) - 924 (5,24€) - 925 (5,24€) - 926 (5,24€) - 927 (5,24€) - 928 (5,24€) - 929 (5,24€) - 930 (5,24€) - 931 (5,24€) - 932 (5,24€) - 933 (5,24€) - 934 (5,24€) - 935 (5,24€) - 936 (5,24€) - 937 (5,24€) - 938 (5,24€) - 939 (5,24€) - 940 (5,24€) - 941 (5,24€) - 942 (5,24€) - 943 (5,24€) - 944 (5,24€) - 945 (5,24€) - 946 (5,24€) - 947 (5,24€) - 948 (5,24€) - 949 (5,24€) - 950 (5,24€) - 951 (5,24€) - 952 (5,24€) - 953 (5,24€) - 954 (5,24€) - 955 (5,24€) - 956 (5,24€) - 957 (5,24€) - 958 (5,24€) - 959 (5,24€) - 960 (5,24€) - 961 (5,24€) - 962 (5,24€) - 963 (5,24€) - 964 (5,24€) - 965 (5,24€) - 966 (5,24€) - 967 (5,24€) - 968 (5,24€) - 969 (5,24€) - 970 (5,24€) - 971 (5,24€) - 972 (5,24€) - 973 (5,24€) - 974 (5,24€) - 975 (5,24€) - 976 (5,24€) - 977 (5,24€) - 978 (5,24€) - 979 (5,24€) - 980 (5,24€) - 981 (5,24€) - 982 (5,24€) - 983 (5,24€) - 984 (5,24€) - 985 (5,24€) - 986 (5,24€) - 987 (5,24€) - 988 (5,24€) - 989 (5,24€) - 990 (5,24€) - 991 (5,24€) - 992 (5,24€) - 993 (5,24€) - 994 (5,24€) - 995 (5,24€) - 996 (5,24€) - 997 (5,24€) - 998 (5,24€) - 999 (5,24€) - 1000 (5,24€)

Avis divers

PREFET DES YVELINES
DIRECTION REGIONALE ET INTER-DE-
PARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ENERGIE
D'ILE-DE-FRANCE

UNITE TERRITORIALE DES YVELINES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LA COMMUNE DE LIMAY**

IMPLUS-EU

Le siège social est situé à PORCHEVILLE (78440), 2 rue Gustave Eiffel et présente une licence de commerce au titre de la commune de LIMAY, avenue du Val. L'activité est soumise au régime de l'enregistrement au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Activités soumises à enregistrement :

- 1510-2** - Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts, à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de l'activité exclusive de leur nettoyage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.
- Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³ (449 098 m³)

- 2683-2** - Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), dans des volumes susceptibles d'être stockés étant supérieur ou égal à 10 000 m³ mais inférieur à 80 000 m³ (35 702 m³)

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines se déroulera du **10 octobre 2016 au 7 novembre 2016 inclus**.

Enquête publique

VILLE DE MARLY-LE-ROI

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME, DU REGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE ET LA DELIMITATION
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Par arrêté municipal n° 2016.170 en date du 29 juin 2016, le Maire de MARLY-LE-ROI a autorisé la tenue d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d

LE PARISIEN

X

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

MERCREDI 5 OCTOBRE 2016

@le.Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (445 €) - 76 (550 €) - 77 (524 €) - 78 (524 €) - 82 (550 €) - 83 (550 €) - 84 (550 €) - 85 (524 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2015.

Avis divers

MAIRIE DE BOIS D'ARCY

APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27 Septembre 2016, le conseil municipal a approuvé la révision du plan local d'urbanisme sur le territoire de la Commune de Bois d'Arcy.

Le plan local d'urbanisme révisé est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture et à la préfecture.

Enquête publique

VILLE DE MESNIL-LE-ROI

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 10 septembre 2016, Monsieur le Maire de Mesnil-le-Roi a décidé de l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera du

Mardi 4 octobre 2016 au Samedi 5 novembre 2016.

Monsieur Henri MYDLARZ, Ingénieur des Travaux Publics, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Versailles et Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, Ingénieur, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie du Mesnil-le-Roi, au service Urbanisme, 1 rue du Général Leclerc du mardi 4 octobre 2016 à 9h00 au samedi 5 novembre 2016 à 12h00, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Mesnil le Roi et à la préfecture pour y être tenu, sans délai, à la disposition du public sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mesnilleroi.com

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Mesnil le Roi et à la préfecture pour y être tenu, sans délai, à la disposition du public sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mesnilleroi.com

Les observations, propositions et contre-propositions pourront émaner à l'adresse suivante : enquete-publique@ville-mesnilleroi.fr

Mairie du Mesnil-le-Roi
1 rue du Général Leclerc
78000 LE MESNIL LE ROI

Les observations, propositions et contre-propositions pourront émaner à l'adresse suivante : enquete-publique@ville-mesnilleroi.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Mesnil le Roi et à la préfecture pour y être tenu, sans délai, à la disposition du public sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mesnilleroi.com

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Mesnil le Roi et à la préfecture pour y être tenu, sans délai, à la disposition du public sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mesnilleroi.com

Les informations relatives à ce dossier

peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie du Mesnil le Roi.

Le Maire, Serge CASERIS.

COMMUNE DE VICQ

Le avis AVIS

Annule et remplace l'arrêté N2016-003 suite à une erreur matérielle

ARRÊTÉ N°2016-04 en date du 27 septembre 2016 prescrivant l'enquête publique conjointe sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de VICQ et sur la modification du Périmètre des Monuments Historiques.

À cet effet,

- M. Maurice BLOCH, domicilié 2 Clos des Merisiers, Guyancourt, (78280) Géomètre Expert Foncier DPLB Et, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

- M. Guy POISSER, domicilié 36 rue Auguste RENOUR, Meslin En Yvelines, (78250) Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, a été désigné en qualité de commissaire suppléant.

Par le Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 20 octobre 2016 au 22 novembre 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Jeudi 20 octobre de 9h00 à 12h00
- Mardi 8 novembre de 14h00 à 17h00
- Jeudi 17 novembre de 18h00 à 19h00
- Mardi 22 novembre de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de VICQ et sur la modification du Périmètre des Monuments Historiques pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire, Bernard JACQUES

COMMUNE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

prévisible à la déclaration d'utilité publique du réaménagement du quartier Louvois

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet de réaménagement du quartier Louvois.

Durée de l'enquête : 31 jours, du 29 septembre au 28 octobre 2016 inclus.

Commissaires enquêteurs Titulaires: Monsieur Henry MYDLARZ, Ingénieur conseil à la retraite Suppléant: Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, Ingénieur à la retraite - Conseiller municipal

Lieu de l'enquête : Le dossier d'enquête comprenant notamment la décision n° DRIEE-SDITE-2016-093 du 15 juillet 2016 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Écologie, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention de la Région Île-de-France dispensant le maître d'ouvrage de la réalisation d'une étude d'impact sera mis à la disposition du public dans la mairie de Velizy-Villacoublay aux jours et heures

habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions sur l'utilité publique du projet pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Velizy-Villacoublay aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Velizy-Villacoublay (2 place de l'Hotel de Ville), désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

En outre, pendant toute la durée de l'enquête, la boîte fonctionnelle suivante : [pref-bernev-yvelines.gouv.fr](mailto:pref-bernev-yvelines@yvelines.gouv.fr) sera mise à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent à la mairie de Velizy-Villacoublay, aux jours et heures suivants :

- le Jeudi 29 septembre 2016 de 9h à 12h
- le mardi 4 octobre 2016 de 16h à 19h
- le vendredi 14 octobre 2016 de 9h à 12h
- le samedi 29 octobre 2016 de 9h à 12h

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publiques/Aménagement>).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Velizy-Villacoublay, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site Internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr).

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines approuvera l'utilité publique de l'opération, ainsi que de la déclaration non par arrêté préfectoral.

COMMUNE DE JUZIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE JUZIERS

Par arrêté n° A2016_187 en date du 9 septembre 2016, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Juziers.

À cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de VERSAILLES a désigné Monsieur Georges-Michel BRUNIER Ingénieur Bâtiment en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick GAMACHE (Cadre Administratif à l'ONERA) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie de Juziers du 9 octobre 2016 au 4 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Samedi 8 octobre de 9h à 12h
- Mercredi 19 octobre de 14h30 à 17h30 ;
- Vendredi 4 novembre de 14h30 à 17h30.

En dehors de ces permanences et pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de JUZIERS Place du Général De Gaulle 78820 JUZIERS.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Juziers. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Avis au public

COMMUNE DE CHOISEL (78)

ENQUETE PUBLIQUE

Du Plan Local d'Urbanisme

Par Arrêté N° 2016-37 du 28 septembre 2016, le Maire de Choisel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

À cet effet, M. Yves BARATTE, Ingénieur Agronome en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

M. Gilles DAVENET, Architecte, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Choisel, 1 route de la Grange aux Moines, du mardi 25 octobre 2016 au vendredi 25 novembre 2016.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et horaires suivants :

- Mardi 25 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 2 novembre 2016 de 14 à 17 heures
- Jeudi 10 novembre 2016 de 16 heures à 19 heures
- Vendredi 18 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 25 novembre 2016 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et mis à disposition au public. Un registre sera mis à la disposition du public afin qu'il formule ses observations.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un registre sera mis à la disposition du public afin qu'il formule ses observations.

Par ordonnance du Tribunal Administratif en date du 11 juillet 2016, ont été désigné :

- M. Gilles DAVENET, architecte honoraire, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;

- M. Yves BARATTE, Ingénieur agronome en retraite, en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera ses permanences en mairie aux jours et heures suivants :

- Le mardi 4 octobre 2016, jour d'ouverture de la présente enquête publique, de 15h00 à 18h00
- Le samedi 8 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 12 octobre 2016 de 15h30 à 18h00
- Le vendredi 17 octobre 2016 de 15h00 à 18h00
- Le samedi 22 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
- Le samedi 29 octobre 2016 de 9h00 à 12h00

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an :

- sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.choisel.fr

- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La souplisse d'un quotidien leader en Ile-de-France et Oise

Constitution de société

RESEAUX GENERALE BATIMENT

SAGES CONSEILS MANAGEMENT

la mairie les :

- Vendredi 30 septembre 2016 de 15h00 à 17h00
- Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 4 novembre 2016 de 15h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Par acte SSP en date du 30 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

PRO MENUZ

Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège Social : 122 avenue Maurice Bertheux, 78500 SARTROUVILLE
Durée : 50 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de VERSAILLES
Objet social : L'achat, la vente ou la pose de tout produits et matériaux, se rapportant à l'agencement, l'aménagement d'intérieurs ou extérieurs destinés à tout type de bâtiment... La pose de menuiserie, l'agencement et le décoration, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Président : Monsieur CARMAUX Olémond domicilié 122 avenue Maurice Bertheux, 78500 SARTROUVILLE
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 15 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

EB MASA

Forme : SCI
Capital : 100 Euros
Siège Social : 11 rue Gabriel Péri, 78000 HOUILLLES
Durée : 99 ans
Objet social : Acquisition, Location de Biens Immobiliers
Gérant: M. SANDHEZ Marius, 51 Av. Léonard de Vinci - 82400 Courville
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 27 Septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LV 64

Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège Social : 4 rue Traversière, 78650 Saint Martin de Bretenchourt
Durée : 99 ans
Objet social : conseil pour les affaires
Président : M. VILLEDY Laurent 4 rue Traversière 78650 St Martin de Bretenchourt
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 18/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

HEURE KA

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 8 Rue des Frères Caudron 78140 VÉLIZY VILLACOUBLAY
RCS N° : 783337950 de VERSAILLES

Par acte SSP en date du 31 décembre 2014, a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2014, a été nommé liquidateur Mme de la CRUZ Annette 23 Résidence Les Nouveaux Horizons 78550 ELANCOURT. Le siège de liquidation a été fixé au 8 rue des Frères Caudron 78550 Elancourt. Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Forme : SASU
Capital : 10000 EURS
Siège Social : 9 RUE ARTHUR PETIT, 78220 VIROFLAY
Durée : 99 ANS
Objet social : Périture, Ravalement, Révêtement de sols, Electricité, Plomberie, menuiserie, isolation et maçonnerie
Président : MR BEN EL FADHL Kamel, demeurant au 9 Rue Arthur Petit 78220 VIROFLAY
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Forme : SASU
Capital : 4000 Euros
Siège Social : 15 80 George sand 78190 TRAPPES
RCS N° : 789096922 de VERSAILLES

Forme : SASU
Capital : 10000 EURS
Siège Social : 9 RUE ARTHUR PETIT, 78220 VIROFLAY
Durée : 99 ANS
Objet social : Périture, Ravalement, Révêtement de sols, Electricité, Plomberie, menuiserie, isolation et maçonnerie
Président : MR BEN EL FADHL Kamel, demeurant au 9 Rue Arthur Petit 78220 VIROFLAY
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 30 Septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

PRO MENUZ

Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège Social : 122 avenue Maurice Bertheux, 78500 SARTROUVILLE
Durée : 50 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de VERSAILLES
Objet social : L'achat, la vente ou la pose de tout produits et matériaux, se rapportant à l'agencement, l'aménagement d'intérieurs ou extérieurs destinés à tout type de bâtiment... La pose de menuiserie, l'agencement et le décoration, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Président : Monsieur CARMAUX Olémond domicilié 122 avenue Maurice Bertheux, 78500 SARTROUVILLE
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 15 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

EB MASA

Forme : SCI
Capital : 100 Euros
Siège Social : 11 rue Gabriel Péri, 78000 HOUILLLES
Durée : 99 ans
Objet social : Acquisition, Location de Biens Immobiliers
Gérant: M. SANDHEZ Marius, 51 Av. Léonard de Vinci - 82400 Courville
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 27 Septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LV 64

Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège Social : 4 rue Traversière, 78650 Saint Martin de Bretenchourt
Durée : 99 ans
Objet social : conseil pour les affaires
Président : M. VILLEDY Laurent 4 rue Traversière 78650 St Martin de Bretenchourt
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 18/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

HEURE KA

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 8 Rue des Frères Caudron 78140 VÉLIZY VILLACOUBLAY
RCS N° : 783337950 de VERSAILLES

Par acte SSP en date du 31 décembre 2014, a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2014, a été nommé liquidateur Mme de la CRUZ Annette 23 Résidence Les Nouveaux Horizons 78550 ELANCOURT. Le siège de liquidation a été fixé au 8 rue des Frères Caudron 78550 Elancourt. Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Forme : SASU
Capital : 10000 EURS
Siège Social : 9 RUE ARTHUR PETIT, 78220 VIROFLAY
Durée : 99 ANS
Objet social : Périture, Ravalement, Révêtement de sols, Electricité, Plomberie, menuiserie, isolation et maçonnerie
Président : MR BEN EL FADHL Kamel, demeurant au 9 Rue Arthur Petit 78220 VIROFLAY
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Forme : SASU
Capital : 4000 Euros
Siège Social : 15 80 George sand 78190 TRAPPES
RCS N° : 789096922 de VERSAILLES

Forme : SASU
Capital : 10000 EURS
Siège Social : 9 RUE ARTHUR PETIT, 78220 VIROFLAY
Durée : 99 ANS
Objet social : Périture, Ravalement, Révêtement de sols, Electricité, Plomberie, menuiserie, isolation et maçonnerie
Président : MR BEN EL FADHL Kamel, demeurant au 9 Rue Arthur Petit 78220 VIROFLAY
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

MY SHOPPER AGENCY
7144703201

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : VOISINS-LE-BICHONNEUX (78900)
RCS VERSAILLES 811 183 706

POURSUITE ACTIVITE

Décisions de l'assemblée unique du 27 juin 2016 : l'assemblée unique statue dans le cadre de l'article L225-238 du code de commerce et décide de ne pas dissocier la société. Les comptes de la société sont déposés au tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis, le présidente

B.G. BÂTIMENT
7145085301

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social :
136, boulevard Roger-Salengro
83130 NOISY-LE-GRAND
RCS BOBIGNY 612 794 220

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 8 juillet 2016 transfère le siège au 98, rue Hoche 78390 Bois-d'Arcy, Président : Mlle Cirina Roxana BUDA, 98, rue Hoche 78390 Bois-d'Arcy, Radiation au RCS de Bobigny et immatriculation au RCS de Versailles.

CONSTITUTION
7144976901

Avis est donné en date du 1er septembre 2016 de la constitution d'une société.
Dénomination : E.M
Unipersonnelle
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 11, avenue de la Tournelle, 78190 Trappes
Objet social : transports de voyageurs par taxis.
Durée : 99 ans
Président : M. EVSENE Murat, 11, avenue de la Tournelle, 78190 Trappes.
Immatriculation au RCS de Versailles.

+

FACILE PERTINENT PROCHE

**ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS...**

CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici

FACILE Accès simple et rapide aux informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 960 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 - 18h00

www.centreledesmarchés.com

14 sept. 2016

7145138601
Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES

1er avis d'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal N°ARCom/2016-52 en date du 9 septembre 2016, Monsieur le Maire de Rochefort-en-Yvelines a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement de la commune, réalisée conformément à la loi sur l'accès à l'information.

A cet effet, M. Michel GARCIA (M. Claude LAHITTE commissaire enquêteur suppléant) a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de Versailles en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Rochefort-en-Yvelines du 30 septembre 2016 au 4 novembre 2016 aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Mardi et Jeudi de 9 h 00 - 11 h 30 et 15 h 00 - 17 h 00
- Mercredi et Samedi de 9 h 00 à 11 h 30
- Vendredi de 15 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Rochefort-en-Yvelines - place des Halles - 78730 Rochefort-en-Yvelines.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site www.mairie-rochefortenyvelines.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie les :

- Vendredi 30 septembre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00
- Samedi 15 octobre 2016 de 9 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 4 novembre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Titulaire :
- M. Yves BARATTE, ingénieur agronome en retraite, en qualité de suppléant, commissaire enquêteur, assurera les démarches en mairie aux jours et heures suivants :
- Le mardi 4 octobre 2016, jour d'ouverture de la présente enquête publique, de 15 h 00 à 18 h 00.
- Le samedi 8 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Le mercredi 12 octobre 2016 de 15 h 00 à 18 h 30.
- Le lundi 17 octobre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00.
- Le vendredi 4 novembre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00.
Le jeudi 10 novembre, jour de clôture de la présente enquête publique de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an :

- sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.gazaran.fr
- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

7144976801

PERFECTION AUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
7, rue Hoche
78390 Bois d'Arcy
RCS Versailles 814 438 156

SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2016, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social au 7, avenue de la Gare, 78650 Epiès, à compter du 08 ce jour. Modification des statuts en conséquence.

7144703201

MY SHOPPER AGENCY

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : VOISINS-LE-BICHONNEUX (78900)
RCS VERSAILLES 811 183 706

POURSUITE ACTIVITE

Décisions de l'assemblée unique du 27 juin 2016 : l'assemblée unique statue dans le cadre de l'article L225-238 du code de commerce et décide de ne pas dissocier la société. Les comptes de la société sont déposés au tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis, le présidente

7145085301

B.G. BÂTIMENT

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social :
136, boulevard Roger-Salengro
83130 NOISY-LE-GRAND
RCS BOBIGNY 612 794 220

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 8 juillet 2016 transfère le siège au 98, rue Hoche 78390 Bois-d'Arcy, Président : Mlle Cirina Roxana BUDA, 98, rue Hoche 78390 Bois-d'Arcy, Radiation au RCS de Bobigny et immatriculation au RCS de Versailles.

7144976901

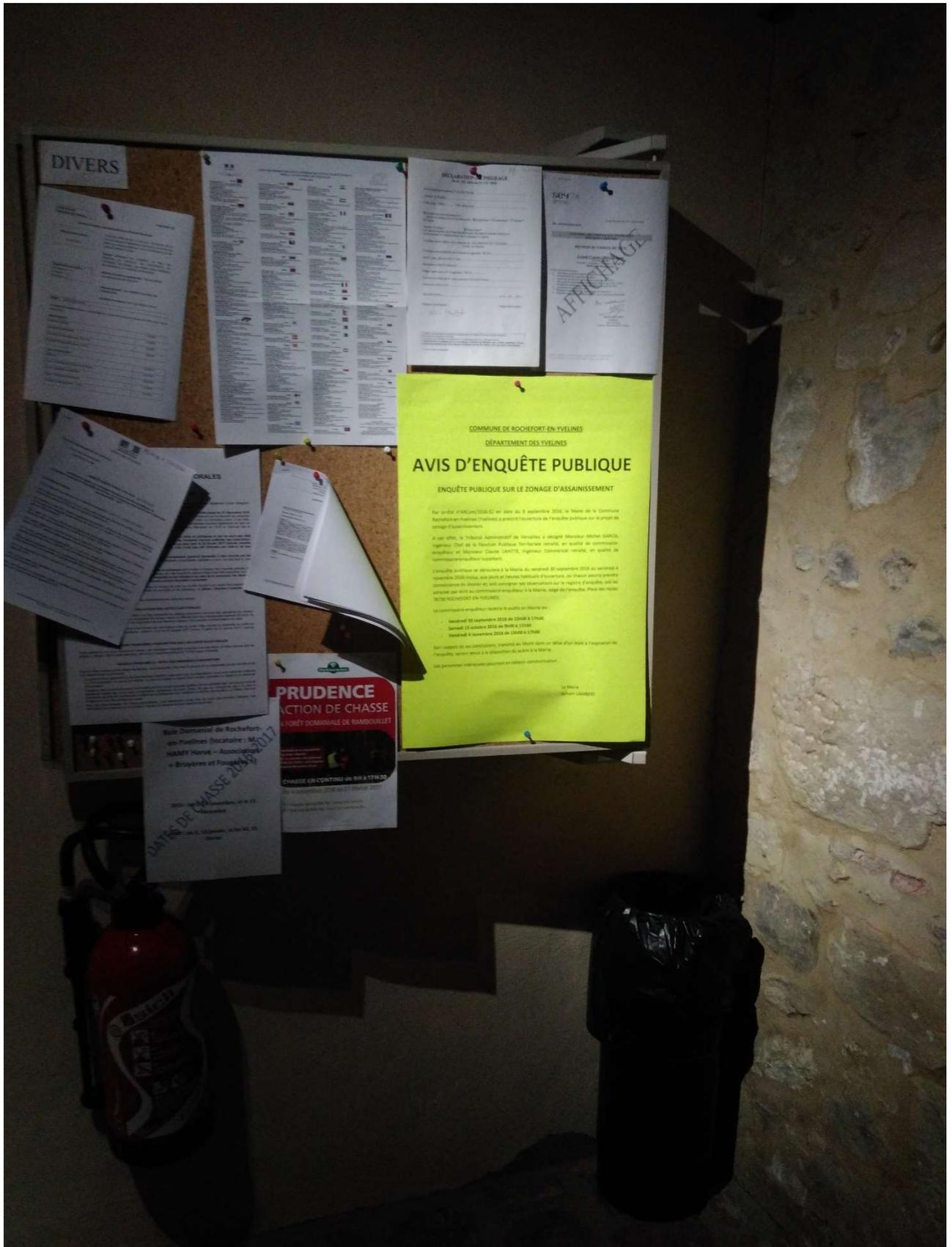
CONSTITUTION

Avis est donné en date du 1er septembre 2016 de la constitution d'une société.
Dénomination : E.M
Unipersonnelle
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 11, avenue de la Tournelle, 78190 Trappes
Objet social : transports de voyageurs par taxis.
Durée : 99 ans
Président : M. EVSENE Murat, 11, avenue de la Tournelle, 78190 Trappes.
Immatriculation au RCS de Versailles.

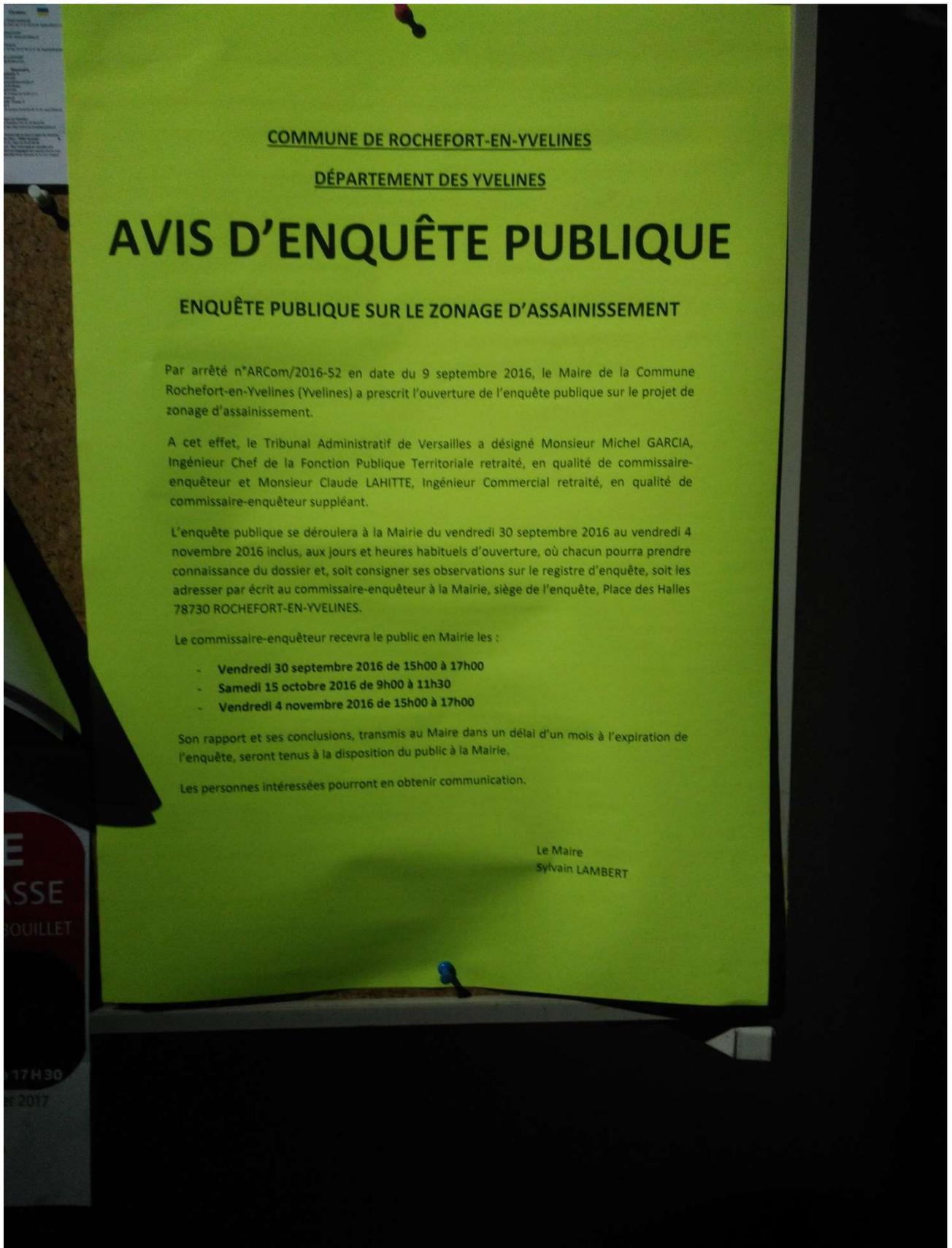
3, rue Arhur-Rimbaud 78860 Saint-Nom-la-Bretèche est nommé président statutaire en date du 29 juillet 2016. Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Annexe 7 – Publicité de l'enquête publique

Affichage à l'entrée de la Mairie



L'affiche réglementaire



Le site internet de la Mairie

Site de la Mairie de Rochefort

Publié dans dernières news

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°ARCom/2016-52 en date du 9 septembre 2016, le Maire de la Commune Rochefort-en-Yvelines (Yvelines) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Michel GARCIA, Ingénieur Chef de la Fonction Publique Territoriale retraité, en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Claude LAHITTE, Ingénieur Commercial retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie du vendredi 30 septembre 2016 au vendredi 4 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie, siège de l'enquête, Place des Halles 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie les :

- Vendredi 30 septembre 2016 de 15h00 à 17h00
- Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 11h30
- Vendredi 4 novembre 2016 de 15h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

LE MAGAZINE VIVRE @ ROCHEFORT ÉDITION ETÉ 2016

Dates à retenir

Le Comité des Fêtes

- 3 et 4 septembre : Fêtes de la Saint Gilles
- 14 octobre : Don de sang à Saint Amour en Yvelines
- 27 Novembre : Loto de la Sainte Catherine

L'UNION

- 10 septembre : Forum de l'UNION Cliquez sur le lien

L'Agenda de la Bibliothèque : Cliquez sur le lien

- **Bébés lecteurs** : rencontres entre bûbês, petites histoires et comptines. Des premières séances qui ont fait le plein ! Rendez-vous en septembre. Contactez-nous par mail : bib.rochefort@wanadoo.fr

MÉTÉO À ROCHEFORT

Rocheftort-en-Yvelines

Nuit	10°C 8°C
Matin	8°C 15°C
Après-midi	15°C 11°C
Soirée	11°C 7°C

► les prévisions à 14 jours

Météo-France

RAMBOUILLET TERRITOIRES

Partenariat pour le développement durable

Mairie de Rochefort en Yvelines

mairie-rochefort@wanadoo.fr
tel 01.30.41.31.06 / fax 01.30.88.41.45
Mardi - Jeudi 9H00-11H30 / 15H00-17H00
Mercredi - Samedi 9H00-11H30
Vendredi : 15H-17H00

FLASH INFO
LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
FINANCES
LISTES DE DIFFUSION

Mairie Rochefort en Yvelines
A A A

DON DE SANG

ACCUEIL